

De: Bernard Levesque <bernard-levesque@orange.fr>
Envoyé: mercredi 4 septembre 2024 18:14
À: bernard-levesque@orange.fr
Objet: Nouvelles Règles

Bonjour

Voici des modifications dans la réglementation, communiquées par Jean-Yves Le Scour, formateur des arbitres.

Art 11.1 APPROCHES

V antérieure L'application, sur n'importe quelle partie de l'approche, d'une substance étrangère qui pourrait modifier les conditions de glisse pour les autres joueurs, est interdite.

V 01/09/2024 Ajout : - Lorsqu'un joueur tapote les trous avec de la poudre (talc, magnésie...), la boule doit être soigneusement essuyée. Cette opération doit se faire hors de l'approche - Les sacs de poudre (grip, puff ball...) ne doivent pas être posés sur le remonte-boules - Lors d'un changement de piste, il est interdit de faire rouler les boules sur l'approche. Elles doivent impérativement être portées.

Art 16.2. DIVERS:

V antérieure L'usage de talc ou toute autre poudre pour les doigts est autorisé à condition que ce produit soit constamment dans une boîte hermétique.

V 01/09/2024 Ajout : En parallèle avec l'article 11 sur les approches, la boule doit être soigneusement essuyée après utilisation d'un puffball et celui-ci ne doit pas être posé sur le remonte-boules

Art 20.3. JEU LENT.

V antérieure Les joueurs doivent être prêts à jouer à leur tour dès que les quilles sont en place. Ils ne doivent retarder ni leur montée sur l'approche ni leur départ dès lors que les pistes adjacentes -une à gauche et une à droite - sont dégagées Le non-respect..... Pour appliquer cette règle, l'arbitre devra constater que le joueur ou l'équipe accuse, sans raison extérieure, plus de 4 frames de retard en individuel ou doublette ou plus de 2 frames en triplette, quadrette et équipe de 5, par rapport au joueur ou à l'équipe la plus rapide et sans qu'il soit tenu compte des paires de pistes extérieures. En « Baker system », la règle s'applique de la même manière qu'en individuel.

V 01/09/2024 Les joueurs doivent être prêts à jouer à leur tour dès que les quilles sont en place. Ils ne doivent retarder ni leur montée sur l'approche ni leur départ dès lors que les pistes adjacentes - une à gauche et une à droite - sont dégagées. Chaque lancer (la boule a franchi la ligne) doit être effectué dans un délai maximum de 30 secondes à compter du moment où : - le joueur précédent a quitté l'approche (1er lancer) - la boule d'attaque est revenue sur le remonte-boules (2e lancer) Le non-respect de ces règles est qualifié

Art 1.3.7 Dégraissage

V antérieure Des dégraissants peuvent être utilisés à condition qu'ils ne modifient pas la dureté de la boule et qu'ils aient totalement disparus de la surface de la boule avant le lancer. Ils doivent figurer sur la liste USBC des produits homologués

V 01/09/2024 Des dégraissants peuvent être utilisés avant le début de la compétition (ou après) à condition qu'ils ne modifient pas la dureté de la boule et qu'ils aient totalement disparus de la surface de la boule avant le lancer. Ils doivent figurer sur la liste USBC des produits homologués et porter le logo « Approved Before/After ».

Attention à ne pas confondre dégraissant (nettoyant) et modification de surface (cf art 10 du Livre II – règlement sportif) : il est interdit de modifier la surface (produits abrasifs, disque Abralon...) durant une phase de jeu. Par contre, un joueur/une joueuse peut demander à nettoyer une boule qui serait revenue avec des traces ou des marques, par exemple après être restée coincée dans le remonte-boules. Pour cela, elle/Il doit solliciter l'arbitre de

façon à que celle-ci/celui-ci constate que le produit à utiliser est bien sur la liste labellisée par l'USBC et dont le lien figure à l'article 10.1

Cette nouvelle réglementation est applicable au 1er septembre.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Jean-Yves LE SCOUR

Formateur des arbitres de la LR de Normandie

Cordialement

Bernard LEVESQUE

bernard-levesque@orange.fr

20 Les Sablonnières 50810 St Pierre de Semilly

Tél.02-33-57-92-96 (dom.)

06-89-18-73-99 (port.)